





Connaitre les partenaires de l'école dans l'accompagnement numérique des parents

Dans le cadre d'un projet de coéducation au et par le numérique, il est important de pouvoir s'appuyer sur des partenaires locaux, extérieurs à l'école, pour l'accompagnement des parents. L'objectif de cette fiche-outil est de proposer une liste des partenaires possibles de l'école, à destination de l'équipe pédagogique, voire de la circonscription, afin de mutualiser la connaissance du territoire. Elle permet également d'avoir à disposition un document permettant d'orienter un parent en fonction des besoins repérés.

• LIEN AVEC LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DES ENSEIGNANTS •

-  Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
-  Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.



• CONSEILS D'UTILISATION •

Les partenaires pourront accompagner les parents pour :

- réaliser l'achat individuel de matériel numérique familial ;
- se former au numérique ;
- mettre en place un accompagnement à l'illettrisme, le numérique pouvant permettre de détecter des problématiques plus profondes ;
- mettre en place un accompagnement de parents allophones, également détectés grâce à des problématiques au départ liées au numérique.

Le numérique sera aussi l'occasion d'orienter des parents vers des dispositifs culturels.

Par exemple, dans un tiers-lieu, on peut trouver à la fois des permanences d'assistantes sociales, des cours d'informatique, des cours d'acculturation au numérique, des ateliers de programmation, des ateliers autour de la nature, des ateliers culturels au sens large.



LES MÉDIATHÈQUES ET LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

- ❑ Elles disposent le plus souvent d'un **point d'accès multimédia** avec des ordinateurs accessibles au public ainsi qu'un **accès wifi**.

LES CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- ❑ De plus en plus souvent, ils ont un **point d'accès à des ordinateurs en libre accès**. Des professionnels peuvent généralement accompagner leur utilisation. Ils peuvent être sollicités, dans certaines situations, pour **acquérir du matériel informatique à domicile**.

LA CAF

- ❑ Dans certains départements, elle peut contribuer à l'achat d'un **équipement informatique personnel**.

LES HUBS TERRITORIAUX

- ❑ Les hubs ont vocation à incarner des têtes de réseaux des acteurs de la médiation numérique. Par exemple, ils peuvent proposer des cartes recensant les acteurs de la médiation numérique.
→ visiter leur [site web](#).

LES MAISONS FRANCE SERVICE

- ❑ Ce sont des lieux où trouver de l'aide pour **accéder aux services publics en ligne**, pour faire les **démarches administratives**.
→ visiter leur [site web](#).

LES CHÈQUES APTIC

- ❑ Ils permettent de **payer totalement ou partiellement des services de médiation numérique**. Ils sont conçus sur le modèle des tickets restaurants. Ils peuvent être distribués **gratuitement** par certaines collectivités.
→ visiter leur [site web](#).

LES CENTRES SOCIAUX

- ❑ Ils accueillent les familles **quelle que soit leur situation**. Certains disposent de personnes formées au numérique qui pourront les aider dans ce domaine.
→ visiter leur [site web](#).

LES TIERS-LIEUX

- ❑ Ils accueillent **tous les citoyens** pour leur proposer, notamment, des ateliers numériques (découverte, broderies, impression 3D, jeux vidéos, ...).

LES ASSOCIATIONS DE QUARTIERS

- ❑ Elles sont nombreuses à proposer un **accompagnement** ou des **ateliers numériques**. Les parents peuvent les contacter pour avoir de l'aide ou des conseils.

• ATTENTION •

Ce ne sont que quelques exemples. **Les directeurs pourront créer une liste des structures accessibles pour les parents à proximité de l'école**. L'idéal serait de pouvoir mutualiser ces recherches au niveau de la circonscription afin de travailler sur un document collaboratif permettant à tous de gagner du temps.